


1 - Inscrire son activité dans un contexte socio-économique et comprendre les enjeux du territoire
OF07 Connaître et mettre en œuvre les obligations inhérentes à un organisme de formation
Dates et lieux

1 jour soit 7 heures
De 9h à 17h

Session A :
6 avril 2017

Session B :
27 avril 2017

Session C :
21 septembre 2017

CARIF Espace Compétences
Centre de vie Agora, Bat A
ZI Les Paluds
13400 AUBAGNE

Intervenants

Pour
« **Université d'AVIGNON** »

Dominique REY

Titulaire d'un DEA d'économie et sociologie du Travail ainsi que du diplôme de Sciences-Po Paris, Dominique REY a été directeur-adjoint du Service de Formation Continue de l'Université d'Avignon et responsable des formations de formateurs au sein de cette université. Il intervient sur la connaissance de l'environnement de la FPC dans les formations diplômantes de formateurs et de responsables de formation, dans des formations en inter ou en intra-entreprises, en particulier en lien avec Espace-Compétences.

Public

Les responsables de structures de formation et d'insertion professionnelle.

Les coordonnateurs et coordonnatrices d'actions de formation.

Les assistants et assistantes de formation
Les formatrices et formateurs en charge du suivi administratif des actions sur lesquelles ils-elles interviennent.

Pré-requis

Pas de pré-requis particuliers exigés.

Tarif

Module payant.

Le coût d'une journée de formation est de 170 euros par participant. Le CARIF n'est pas assujéti à la TVA. Un acompte de 30% du coût total de la formation vous sera demandé à l'inscription. Les conventions devront être complétées et signées en amont du démarrage de l'action. Dans le cas où la formation n'est pas prise en charge par l'OPCA, c'est l'organisme de formation qui sera facturé

Objectif

Objectifs généraux :

- Connaître la réglementation des organismes de formation et leurs obligations légales : déclaration d'activité, conventions, relation avec les stagiaires, attestation de présence, bilan pédagogique et financier, ...
- Inscrire l'activité de son organisme et de son action de formation dans le respect de ces obligations, en particulier en conformité aux dernières réformes (4 mars 2014 et 8 août 2016)

A l'issue de la formation les participants seront en mesure de :

- Décrire les différents aspects de la réglementation à leurs équipes pédagogiques et administratives,
- Comprendre le sens et l'intérêt de ces réglementations,
- Construire les supports nécessaires au respect des règles posées aux organismes de formation,
- Faciliter le lien entre l'organisme de formation et les partenaires financeurs (en particulier les opca) et contrôleurs (service de contrôle de la direction, contrôle qualité ...)
- De justifier de la qualité des formations dispensées (via l'obtention d'un label qualité et/ou le remplissage des rubriques du datadock).

Contenus

- La déclaration d'activité
- Les caractéristiques d'une action de formation et la question de l'imputabilité
- Les objectifs pédagogiques
- La publicité
- Le référencement de l'organisme de formation par les organismes financeurs devant s'assurer de la qualité des formations financées : les labels ou certifications qualité et le Datadock
- Les conventions et les contrats de formation professionnelle
- Les attestations de présence et de formation
- La réglementation spécifique aux actions de formation dispensées en tout ou partie à distance
- Les différentes évaluations à l'issue d'une formation
- Le nouveau bilan pédagogique et financier simplifié
- L'information des stagiaires
- Le règlement intérieur
- Le contrôle de la formation professionnelle

Méthode et organisation pédagogique

La formation-action est basée sur l'alternance entre :

- Des apports de connaissances donnés par l'intervenant,
- Le travail sur les documents propres à chaque participant
- Les savoirs, les questions et l'expérience des participants.

C'est pourquoi il est demandé aux participants d'apporter les documents qu'ils utilisent afin de pouvoir travailler sur des situations réelles et de leur permettre de les rendre conformes aux dispositions légales, si besoin.

Les principaux documents d'information ainsi qu'une bibliographie seront fournis aux participants.